

DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-VIENNE

AFFICHE LE:

31 OCT. 2006

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2006

ARRIVÉE
CPDP

06 DEC. 2006

TROISIEME COMMISSION

SERVICE : Direction de l'Aménagement

N°

OBJET : Projet de Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) entre Limoges et Poitiers

Le Conseil Général, après en avoir délibéré :

- Décide de promouvoir et de soutenir le projet de ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges ;
- N'exclut pas d'envisager un accompagnement financier de ce projet à hauteur de ses possibilités ;
- Demande que parallèlement les améliorations engagées sur la ligne Paris-Toulouse soient poursuivies ;
- Demande que la réflexion sur le tracé intègre la perspective de mise à 2 x 2 voies de la RN 147.

Le Conseil général de la Haute-Vienne, légalement convoqué par sa Présidente, s'est réuni en l'Hôtel du département, sous la présidence de Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont, Présidente.

Tous les membres étaient présents à l'exception de M. Veyriras.

Extrait certifié conforme

Limoges, le 31 octobre 2006
Pour la Présidente du Conseil général
et par délégation,
La Sous-Directrice des affaires juridiques,

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 31 OCT. 2006



Martine SANTROT

RAPPORT

Créée par la loi « démocratie de proximité » de février 2002, la commission nationale du débat public (CNDP) a jugé, le 7 décembre 2005, que le projet de ligne à grande vitesse (L.G.V.) entre Limoges et Poitiers devait être soumis à la procédure de débat public.

Ce projet, porté par réseau ferré de France (R.F.F.), entre dans cette procédure du fait de l'intérêt national qu'il représente, en terme d'aménagement du territoire et d'enjeux socio-économiques.

Le présent rapport a pour objet de préparer l'intervention du Conseil général dans ce débat, organisé du 1^{er} septembre au 18 décembre, et à l'issue duquel R.F.F. prendra ou non la décision de poursuivre son projet.

Le premier axe de réflexion que je vous propose concerne l'opportunité de cette L.G.V..

Le département s'était, lors d'une séance particulière consacrée au débat sur la politique nationale d'aménagement du territoire en décembre 1993, déjà prononcé favorablement sur le principe d'un raccordement au réseau T.G.V. par l'adoption de la solution la plus rapide.

Aujourd'hui plus qu'hier, il semble que l'adhésion de notre assemblée à l'hypothèse présentée de passage par Poitiers, doit être franche et résolue. C'est en effet là qu'est la cohérence avec notre vision de l'ouverture de notre département sur la façade atlantique. Aussi est-il impératif que cet axe fasse d'urgence l'objet d'une inscription au schéma national du réseau T.G.V.

Il ne s'agit pas pour autant d'abandonner toute ambition pour l'axe POLT qui réclame des interventions lourdes et urgentes, et nous devons accompagner et soutenir le Conseil régional dans ses démarches pour les obtenir.

Le deuxième axe de réflexion concerne la complémentarité rail-route.

La liaison Limoges-Poitiers fait l'objet, et c'est une situation extraordinaire, à la fois d'une étude d'aménagement routier à 2 x 2 voies, autoroutier pour partie, et d'une étude d'aménagement ferroviaire, par la présente L.G.V..

Il est impératif que ces deux études soient coordonnées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

.../...

Le troisième axe de réflexion pourrait être celui d'une éventuelle participation du Conseil général de la Haute-Vienne au financement de l'opération.

Ce type d'aménagement ne relève à l'évidence pas des compétences des départements, cependant, au regard de l'importance de ce projet pour l'aménagement et le développement de notre département, cette question sera mise en débat le moment venu.

Afin d'éclairer nos discussions, une synthèse du « dossier support » présenté par R.F.F. est annexée au présent rapport.

Un projet de délibération qui pourrait être élaboré par la 3^{ème} commission vous sera proposé en séance.

La Présidente du Conseil général,


Marie-Françoise PEROL DUMONT

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

AFFICHÉ LE:

- 5 DEC. 2006

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

RÉUNION DU 4 DECEMBRE 2006

SERVICE : Cabinet

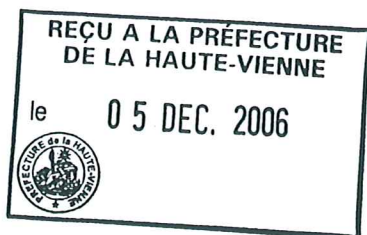
**OBJET : Commission particulière du débat public
Projet de ligne à grande vitesse (L.G.V.) entre Limoges et Poitiers**

La Commission permanente du Conseil général, après en avoir délibéré, adopte le texte joint à la présente en vue de son envoi à la Commission particulière du débat public – Projet de ligne à grande vitesse Limoges Poitiers.

La Commission permanente du Conseil général de la Haute-Vienne, légalement convoquée par sa Présidente, s'est réunie dans la salle de réunion François Mitterrand, 43 avenue de la Libération à Limoges, sous la présidence de Mme Marie-Françoise PEROL-DUMONT, Présidente.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de M. Delage, Mme Briquet et M. Bourdeau, excusés.

Extrait certifié conforme



Limoges, le 5 décembre 2006
Pour la Présidente du Conseil général
et par délégation,
La Sous-Directrice des affaires juridiques,



Martine SANTROT

Débat public

Projet de ligne à grande vitesse Limoges Poitiers

Cahier d'acteur du Conseil général de la Haute-Vienne

Relier Limoges à Paris en moins de deux heures : une impérieuse nécessité.

Le Conseil général de la Haute-Vienne s'est très tôt prononcé pour une amélioration de la relation ferroviaire avec Paris et une interconnexion avec le réseau TGV européen.

Notre département, comme sa capitale régionale, ne saurait en effet se passer d'une telle infrastructure, alors qu'il a dès les années 60 bénéficié, avec le Capitole, d'une desserte ferroviaire pour Paris à la pointe des performances, qui ne sont même plus tenues aujourd'hui.

Ainsi, le 20 décembre 1993, le Conseil général de la Haute-Vienne s'est-il prononcé dans le cadre d'une résolution portant sur l'aménagement du territoire pour « le raccordement au réseau TGV par l'adoption de la solution la plus rapide de mise en œuvre ».

Aujourd'hui, la solution préconisée pour atteindre cet objectif d'une liaison en deux heures entre la capitale régionale et Paris passe par Poitiers. Le Conseil général y est résolument favorable.

L'ouverture du Département vers la façade atlantique : une réalité confortée.

La réalisation de la liaison grande vitesse par Poitiers permettra au Département de la Haute-Vienne de conforter son ouverture vers la façade atlantique.

La Haute-Vienne située aux marges extrêmes du massif central est clairement tournée vers l'Ouest en terme de flux de population et entretient des relations privilégiées dans les domaines universitaire, industriel, touristique et commercial avec les départements de l'ouest atlantique que ce projet conforterait.

Or, situation extraordinaire, la liaison Limoges-Poitiers fait l'objet à la fois d'une étude d'aménagement routier à 2x2 voies, pour partie autoroutier, et d'un projet de liaison à grande vitesse.

A ce titre le Conseil général estime qu'il est impératif compte tenu de la complémentarité des deux projets que les deux études soient coordonnées.

Le projet de liaison LGV Limoges – Poitiers : une démarche consensuelle.

Le Conseil général, en date du 30 octobre 2006, a adopté en séance plénière à l'unanimité moins une abstention une délibération (voir encadré) par laquelle il a décidé de « promouvoir et de soutenir le projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers ».

Cette délibération s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-professionnels régionaux.

En effet, un consensus tant chez les acteurs institutionnels que socio-professionnels s'est dégagé pour demander l'inscription de ce projet au schéma national des trains à grande vitesse de la liaison Limoges-Poitiers.

Les collectivités de la région Limousin ont adopté des délibérations, des motions et des contributions au débat public non équivoques en faveur du projet. Les compagnies consulaires se sont elles aussi résolument prononcées en faveur de ce projet.

Cet engagement de tous s'est traduit par la constitution d'une association de promotion de la ligne à grande vitesse Limoges Poitiers

Il est donc certain aujourd'hui, avec la détermination de l'ensemble des forces vives de la région, qu'un tel projet ne saurait être remis en cause sans trahir une nouvelle fois une attente forte de la population.

Des conditions techniques, économiques et environnementales favorables : un projet réaliste.

La constitution du barreau Limoges - Poitiers ne nécessiterait la construction que d'une centaine de kilomètres de voie nouvelle.

A ce titre, cette liaison présente un triple avantage :

- un coût de réalisation raisonnable et qui apparaît de surcroît comme le moins coûteux de tous les projets de LGV à l'étude ;
- l'absence de difficultés techniques de réalisation en raison de la configuration géographique ;
- un impact environnemental limité.

Le projet de LGV Limoges – Poitiers est donc une opportunité qu'il convient de saisir et d'encourager.

L'interconnexion au réseau TGV européen : une condition essentielle au développement économique.

La liaison grande vitesse Limoges – Poitiers sera un élément majeur de l'aménagement du centre ouest atlantique.

Elle renforcera les coopérations anciennes entre les centres urbains, tels que Limoges et Poitiers, qui structurent cet espace et contribuera au développement de l'ensemble du territoire couvrant le Poitou-Charentes et le Limousin.

Elle renforcera le rayonnement de la capitale régionale et de son université, accompagnera le développement de nos deux pôles de compétitivité, favorisera l'attractivité de notre département et des départements limitrophes.

Par delà cette cohérence, cette desserte permettra de répondre à l'enjeu de mobilité des populations, préalable indispensable à l'attractivité de notre territoire, objet de la mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales et des acteurs économiques.

En effet, à l'heure où la compétitivité des territoires s'exacerbe, où les aides à finalité régionales ne permettent pas de compenser les inégalités territoriales, l'absence d'interconnexion au réseau TGV constituerait donc pour le Département un handicap de nature à compromettre son développement.

La liaison LGV Limoges Poitiers : un élément indispensable d'un aménagement global de la desserte ferroviaire.

La liaison LGV Limoges – Poitiers est un élément indispensable de l'aménagement de la desserte ferroviaire de notre département et de notre région.

Elle peut constituer le 1^{er} maillon d'une liaison centrale est-ouest à grande vitesse qui fait défaut à notre pays, viscéralement centripète.

Par ailleurs, la gare de Limoges et sa plate forme intermodale, le CIEL, est pour la LGV un atout majeur. Elle permettra une offre de transport raisonnée, multimodale et gage d'efficacité.

Pour autant, cette liaison doit être conduite de front avec une poursuite de la modernisation de la ligne Paris Orléans Limoges Toulouse tant en ce qui concerne l'infrastructure que le matériel roulant, le TEOZ n'ayant manifestement pas répondu aux attentes légitimes des utilisateurs que ce soit en terme de temps de parcours ou en terme de confort.

Délibération du Conseil général en date du 30 octobre 2006
adoptée à l'unanimité moins une abstention

Le Conseil général, après en avoir délibéré :

- décide de promouvoir et de soutenir le projet de ligne à grande vitesse Poitiers – Limoges ;
- n'exclut pas d'envisager un accompagnement financier de ce projet à hauteur de ses possibilités ;
- demande que parallèlement les améliorations engagées sur la ligne Paris – Toulouse soient poursuivies ;
- demande que la réflexion sur le tracé intègre la perspective de mise à 2 x 2 voies de la RN 147.